

**COMPTE-RENDU de la
SÉANCE du 11 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept et le onze avril, à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel ANGUIVIEL, Maire.

Présents : Daniel ANGUIVIEL, Serge BUCHOU, Julien SERRET, Lucile DESIR, Jean-Loup MATIFAT, Christine CARRIO, Jérôme BAGNOUL, Christophe PHILIP.

Excusée : Florence DAUDE.

Le secrétaire de séance est Christophe PHILIP.

Ordre du jour

Délibération n° 1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 : COMMUNE – ASSAINISSEMENT - (DEL_2017-009)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Serge BUCHOU, maire-adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, à la majorité (1 abstention C. PHILIP)

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		316 722.75		54 529.19		371 251.94
Opérations de l'exercice	162 565.83	205 632.88	220 074.43	136 456.85	382 640.26	342 089.73
TOTAUX	162 565.83	522 355.63	220 074.43	190 986.04	382 640.26	713 341.67
Résultat de clôture		359 789.80	29 088.39			330 701.41
				Restes à réaliser		
			Besoin/excédent de financement Total			330 701.41
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			119 014.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

29 088.39	au compte 1068 (recette d'investissement)
330 701.41	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Délibération n° 2 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : COMMUNE - ASSAINISSEMENT (DEL_2017-010)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Serge BUCHOU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, à la majorité (1 abstention C. PHILIP)

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 987.64		15 878.81		21 866.45
Opérations de l'exercice	79 246.16	54 313.23	34 219.56	63 201.83	113 465.72	117 515.06
TOTAUX	79 246.16	60 300.87	34 219.56	79 080.64	113 465.72	139 381.51
Résultat de clôture	18 945.29			44 861.08		25 915.79
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		25 915.79
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Délibération n° 3 – VOTE DU TAUX DES 3 TAXES (DEL_2017-011)

Monsieur le Maire présente aux conseillers le tableau récapitulatif du taux de chaque taxe, inchangé depuis trois ans :

Taxe d'habitation :	9.95 %
Taxe sur le foncier bâti :	16,00 %
Taxe sur le foncier non bâti :	44,30 %

Il propose d'augmenter les taux au vu des travaux déjà actés mais non encore réalisés.

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité, (1 abstention : J. SERRET et 2 voix contre : J. BAGNOUL et C. PHILIP) décide d'augmenter uniformément, de 0.25 point, le taux de chaque taxe qui est fixé ainsi :

Taxe d'habitation :	10,20 %
Taxe sur le foncier bâti :	16,25 %
Taxe sur le foncier non bâti :	44,55 %

Délibération n° 3 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 : COMMUNE - ASSAINISSEMENT (DEL_2017-012 et 2017_013)

Commune (M14)

Le Maire donne la parole à la secrétaire administrative, Brigitte LABORDE qui procède à la présentation des principales lignes des sections de fonctionnement puis d'investissement (respectivement dépenses puis recettes), en notant les possibilités de procéder à des modifications ultérieures par des décisions modificatives en cours d'année.

La discussion s'engage sur l'attribution des subventions aux associations. Il est décidé, à l'unanimité, d'acquiescer un barnum qui sera mis à la disposition de l'ALAC par convention ; en contrepartie, l'association ne recevra pas d'aide financière cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte, à la majorité (1 abstention C. PHILIP), le budget primitif pour 2017.

Ce budget primitif s'équilibre ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	482 442.41	482 442.41
INVESTISSEMENT	537 523.39	537 523.39

Assainissement (M49)

Dans les dépenses de la section d'investissement, il est notamment prévu l'extension de l'assainissement dans le cadre de la PVR.

Madame LABORDE, secrétaire communale, présente ensuite le projet de budget primitif du service d'assainissement collectif qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	91 718	91 718
INVESTISSEMENT	101 513.08	101 513.08

Après en avoir délibéré, le conseil adopte, à la majorité (1 abstention C. PHILIP), le budget primitif pour 2017.

Délibération n° 4 – SYNDICAT MIXTE FERME DFCI SALAVES-SOMMIEROIS : approbation des statuts (DEL_2017-014)

Monsieur le Maire rappelle la fusion voulue par la loi NOTRe. Un regroupement du Syndicat Mixte de Défense des Forêts du Sommiérois (hors Montpezat, Combas, Lecques, Fontanès et Vic le Fesq) et du Syndicat Intercommunal de DFCI des Forêts du Salavès a été créé.

Monsieur le Maire présente les statuts élaborés par le Syndicat Mixte Salavès-Sommiérois.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les statuts tels que présentés.

Délibération n° 5 – DENOMINATION DE RUES (DEL_2017-015)

Monsieur le Maire indique que suite à la création du lotissement "Les Micocouliers" et d'un logement à l'Ecurie de Liouc, il convient d'attribuer un nom à ces voies.

Après discussion, le conseil municipal décide des noms suivants :

- rue des Micocouliers pour le lotissement idoine,
- chemin du Moulin pour la voie située au lieu-dit Polozargues et desservant l'Ecurie de Liouc.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 13